



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 12 avril 2018

Compte-rendu affiché le : 20 avril 2018

Date de convocation du conseil municipal : 29 mars 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Monsieur Sébastien DUMONT

Membres présents : M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Sébastien DUMONT ; Mme Louisiane DELMAS ; Mme Magnhia MENGUS ; M. Antonio GODOY

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle PUJALTE (Procuration Sébastien DUMONT) ; M. Bernard GUY (Procuration Joseph RODRIGUEZ) ; Mme Marie-Pierre SABATIER (Procuration Cristelle LENOIR) ; Mme Eliette CAMUT (Procuration Bernard AUDRAN) ; Rodolphe MILHAU (Procuration Gilles GROS) ; M. Éric PEROLAT (Procuration Louisiane DELMAS).

Membre absent :

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 29 mars 2018.

Ordre du jour

I - Adoption des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2017 (Budget général M14 - budget CCAS) - Affectation des résultats.

II - Vote des budgets primitifs, budget général M14 et CCAS ; vote des taux d'imposition et des tarifs - vote des subventions aux associations et au CCAS.

III - Agrandissement Atelier – Permis modificatif.

IV - Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1 : Adoption des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2017 (Budget général M14 - budget CCAS) - Affectation des résultats.

1) Approbation des comptes de Gestion 2017 – Commune et CCAS

M. Bernard AUDRAN, adjoint aux finances, présente les chiffres importants des comptes de gestion (Communal-CCAS) et les met en perspective avec les budgets votés en 2017. Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après réflexion, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2) Approbation des comptes Administratifs 2017 – Commune et CCAS

M. Bernard AUDRAN, adjoint aux finances, prend la parole et présente les comptes administratifs 2017 qui s'établissent de la manière suivante :

• **BUDGET COMMUNAL**

		RECETTE	DEPENSE
REALISE EN 2017 (D + R)	FONCTIONNEMENT	1301555.73€	953326.23€
	INVESTISSEMENT	657499.17€	875574.97€
SOLDE D'EXECUTION	FONCTIONNEMENT	348229.5 €	
	INVESTISSEMENT		-218075.8€

• **BUDGET CCAS**

		RECETTE	DEPENSE
REALISE EN 2017 (D + R)	FONCTIONNEMENT	7000 €	7077.72 €
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €
SOLDE D'EXECUTION		0 €	77.72 €

Hors la présence du maire, le Conseil Municipal
- **VOTE** à l'unanimité les Comptes Administratifs 2017

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3) Affectation des résultats – Commune et CCAS

M. Bernard AUDRAN, présente la proposition d'affectation des résultats 2017 du budget général M14 et du budget CCAS.

BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif 2017 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 :

Résultat de l'exercice : 348 229.5 €

Résultat antérieur reporté : 1 093 243.50 €

Virement à la section d'investissement pour apurement du déficit : 430 896,24€

Résultat à affecter : 1 010 576,76 €

Investissement :

Solde d'exécution N-1 : - 218 075,8 €

Résultat antérieur reporté : - 430 896,24 €

Virement de la section de fonctionnement pour apurement du déficit : 430 896,24€

Solde des RAR : 0 €

Besoin de financement : - 218 075,8 €

Affectation proposée :

Affectation au c/1068 en investissement : 218 075,8 €

Report en investissement c/001 : - 218 075,8 €

Report en fonctionnement c/002 : 792 500,96 €

BUDGET CCAS

Le compte administratif 2017 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 :

Résultat de l'exercice : -77.72 €

Résultat antérieur reporté : 6 729.44 €

Résultat à affecter : 6 651.72 €

Investissement :

Solde d'exécution N-1 : 0 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Solde des RAR : 0 €

Besoin de financement : 0 €

Affectation proposée :

Affectation au c/1068 en investissement : 0 €

Report en investissement c/001 : 0 €

Report en fonctionnement c/002 : 6 651.72 €

Après réflexion, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats.

- **DECIDE** d'inscrire les sommes correspondantes aux Budgets 2018.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2 : Vote des budgets primitifs, budget général M14 et CCAS ; vote des taux d'imposition et des tarifs - vote des subventions aux associations et au CCAS.

1) Vote des Budgets Primitifs 2018 – Commune et CCAS

- Après avoir rappelé que le budget a fait l'objet d'une réunion préparatoire en Commission des Finances le 22 mars 2018, M. Bernard AUDRAN, propose, conformément à l'avis de la commission de voter en déséquilibre la section de fonctionnement conformément aux articles L 1612-1 à 7 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, au regard des excédents antérieurs reportés du fait de la non-réalisation à ce jour du projet de réaménagement de la traversée du village, inscrire de manière artificielle des dépenses de fonctionnement pour équilibrer la section serait contraire au principe de sincérité budgétaire.

Il est donc proposé de voter ainsi le budget général M 14 en 2018 :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 475 250,00 €

Recettes : 1 886 823.96 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 1 014 975.80 €

Recettes : 1 014 975.80 €

- Proposition par Bernard AUDRAN, en accord avec l'avis de la commission des finances, du Budget Primitif **CCAS** en 2018.

- Section de Fonctionnement :

Dépenses : 13 934.72 €

Recettes : 13 934.72 €

- Section d'investissement : sans objet .

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- **APPROUVE** les Budget Primitifs Communal et CCAS pour l'exercice 2018.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2) Vote des Taux d'imposition 2018

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 a été remis et explicité aux participants. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité d'augmenter ou de maintenir les taux actuels. Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

Taxe d'habitation	8.62 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	13,07 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	65,00 %

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3) Vote des Tarifs communaux 2018

Comme chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs des différents services communaux.

Une fiche récapitulative est fournie aux élus et sera jointe à la délibération.

Les élus décident de modifier le tarif des dispersions des cendres dans le jardin du souvenir. Le tarif sera de 50 € au lieu de 100€.

- Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les tarifs communaux.
 - **DECIDE** d'appliquer les tarifs présents sur la fiche récapitulative jointe à la délibération après prise en compte de la modification indiquée ci-dessus.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4) Vote des subventions aux associations 2018

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour déterminer le montant et les destinataires des subventions pour l'exercice 2018.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2018
Tennis de table	3 000 €
Chorale des 4 cœurs	150 €
La Lodézienne – FOYER RURAL	15 825 €
Team Baudille Cycliste 34	1 200 €
Olympique Saint Félix de Lodez	2 000 €
Association intercommunale de chasse	500 €
Cultures Plurielles	1 000 €
Le souvenir Français (CLERMONT L'HERAULT)	150 €
Fédération des anciens combattants (FNACA)	150 €
Association des anciens combattants	600 €
Coopérative scolaire - Voyage 2017	4 500 €
Coopérative scolaire - Noël école	840 €
Coopérative scolaire – kermesse	300 €
La boule ensoleillée – pétanque	150 €
La Calendreta	500 €
Les ailes m'en tombent	1 000 €
Football Club – VETERAN	500 €
Rallye « Math à Max »	150 €
Association SALTA REC	1 000 €

Soit un total de 33 515 euros.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le tableau présenté ci-dessus.
- **DECIDE** de prévoir les sommes correspondantes au budget.
PRECISE que malgré l'inscription au budget, les sommes ne seront mandatées que sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subvention jugé complet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3 : Agrandissement Atelier – Permis modificatif.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le permis pour l'agrandissement des Ateliers municipaux précédemment accordé le 10 mai 2016 (PC3425415c0013) a été modifié. En termes de surface, il est réduit de 304 m2, à 192 m2. Néanmoins il permet de répondre aux besoins du service technique.

Il demande donc l'autorisation de déposer le permis de construire modificatif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à déposer le permis de construire modificatif.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4: Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a récupéré, auprès de la Trésorerie de GIGNAC, les chiffres de la clôture du compte d'exploitation du Syndicat intercommunal des eaux du Pic Baudille au 30/12/2017. Conformément aux accords qui ont été passés avec le Syndicat, avant sa dissolution, la commune devrait récupérer une partie des sommes qui résultent de la clôture. Cependant, il est encore trop tôt pour pouvoir l'intégrer au budget communal. Il sera nécessaire d'organiser une réunion avec les représentants de la Communauté de la Vallée de l'Hérault afin d'arrêter les chiffres et de prévoir les modalités de transfert des sommes concernées.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée 323, section E, est en cours de vente. Il est entré en contact avec le propriétaire et l'acquéreur car cette parcelle était un espace réservé dans l'ancien POS valant PLU pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales. En effet, il indique que ce terrain a un intérêt stratégique pour la commune aussi il va négocier pour acquérir cette parcelle. Il précise que si l'opération se réalise, il faudra s'assurer que l'actuel acquéreur ne soit en aucun cas lésé.

La séance est levée à 21h50